



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **12 septembre 2011**

Délibération n° 2011-2443

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : Terres Bourdin - Aménagement - Ouverture et modalités de la concertation préalable

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 2 septembre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 14 septembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Giordano, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Sécheresse (pouvoir à M. Lebuhotel), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), MM. Chabert (pouvoir à M. Buffet), Deschamps (pouvoir à M. Sturla), Fleury (pouvoir à M. Suchet), Galliano (pouvoir à M. Guimet), Gléréan (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), Mme Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Nissanian), M. Vial (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Appell, Braillard, Gillet, Morales.

Séance publique du 12 septembre 2011**Délibération n° 2011-2443**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Terres Bourdin - Aménagement - Ouverture et modalités de la concertation préalable**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 août 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La commune de Rillieux la Pape est située aux limites est des territoires de la Communauté urbaine de Lyon et du département du Rhône. Elle s'étend sur le plateau de la Dombes et la côtère du Rhône. Cette situation à l'articulation entre différentes entités géographiques donne à la commune une position privilégiée de promontoire dominant l'agglomération lyonnaise et la plaine de l'Ain, alliée à une qualité paysagère exceptionnelle.

La zone PERICA, parc d'entreprises de Rillieux la Pape et Caluire et Cuire, à l'ouest du plateau, est constituée par un tissu d'activités industrielles, artisanales et de services. Elle fait, aujourd'hui, l'objet d'une démarche de requalification menée en partenariat entre tous les acteurs publics et privés concernés.

Le secteur des Terres Bourdin se situe à l'extrémité nord-est de la zone PERICA, à l'est de la gare de Sathonay Camp/Rillieux la Pape, à proximité des voies ferrées. Ce secteur constitue une opportunité d'extension pour PERICA et, plus largement, pour le plateau nord. Une partie du site, à l'est, est déjà urbanisée et accueille plusieurs entreprises.

Le foncier de ce secteur est à 80 % public (ville de Rillieux la Pape) et à 20 % maîtrisé par les bailleurs sociaux. A l'issue de l'acquisition de la totalité du foncier par la commune, la Communauté urbaine de Lyon procédera aux acquisitions des tènements nécessaires à l'opération.

Une étude de cadrage urbain a permis de définir le programme d'aménagement, la desserte et les réseaux intégrant les contraintes environnementales, notamment la gestion des eaux pluviales définie par le plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) du Ravin. Un schéma d'aménagement a été approuvé par la ville de Rillieux la Pape et la Communauté urbaine de Lyon.

Le projet d'aménagement de Terres Bourdin poursuit les objectifs suivants :

- urbaniser le secteur en vue d'accueillir des activités économiques, pour l'installation de PME-PMI,
- garantir un traitement qualitatif des interfaces avec les secteurs résidentiels à proximité,
- prendre en compte le PPRI du Ravin,
- réaliser une voie de liaison entre le secteur d'activités existant et la rue Victor Hugo.

Le présent projet de délibération concerne l'ouverture et les modalités de la concertation préalable prévue par les articles L 300-2 et R 300-1 du code de l'urbanisme, en raison du coût des travaux et de l'impact sur le cadre de vie local de cette opération d'aménagement.

Le périmètre de la concertation est délimité par les rues citées ci-après :

- voie ferrée au nord,
- rue de Fontaines à l'est,
- rue du Capitaine Julien au sud-est,

- rue Victor Hugo au sud-ouest,
- en limite du centre technique municipal (CTM) à l'ouest.

La procédure se déroulera selon les modalités suivantes :

- la concertation sera ouverte à compter du 21 septembre 2011. Un avis administratif annonçant le début de la concertation préalable sera affiché en mairie de Rillieux la Pape et au siège de la Communauté urbaine. Cet avis sera, par ailleurs, publié dans la presse départementale. La fin de la concertation préalable sera annoncée ultérieurement, suivant la même procédure, 15 jours avant la date effective de clôture,

- un dossier de concertation sera mis à la disposition du public aux heures habituelles d'ouverture :

- . en mairie de Rillieux la Pape,
- . à la Communauté urbaine de Lyon,

- ce dossier comprendra notamment :

- . la présente délibération,
- . un plan de situation,
- . un plan de périmètre de la concertation,
- . un document explicatif présentant les objectifs du projet,
- . un cahier destiné à accueillir les observations du public.

Ce document pourra, en tant que de besoin, être complété par des informations supplémentaires pendant toute la durée de la concertation.

A l'issue de la concertation, il sera rendu compte du bilan de celle-ci par délibération du conseil de Communauté ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve, en application des articles L 300-2 et R 300-1 du code de l'urbanisme, les modalités de la concertation préalable pour l'aménagement de la zone d'activités Terres Bourdin à Rillieux la Pape.

2° - Autorise monsieur le Président à ouvrir la concertation préalable au projet d'aménagement de Terres Bourdin à Rillieux la Pape selon ces modalités.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 septembre 2011.